



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2002/13
13 mars 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement
(Deuxième session, 28 février-1^{er} mars 2002)
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**ATELIER SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU SERVICE
DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ÉVALUATION
DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT**

Rapport du Président de l'équipe spéciale sur les outils et les lignes directrices¹

1. L'atelier sur les technologies de l'information au service de la surveillance et de l'évaluation de l'état de l'environnement s'est déroulé les 7 et 8 février 2002 à Obninsk, près de Moscou (Fédération de Russie) à l'invitation de l'Association de recherche et de production «Typhon» (Obninsk) qui exerce la fonction de chef de file de l'équipe spéciale. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

a) Informer les experts des États nouvellement indépendants des réseaux internationaux d'information sur l'environnement dans la région de la CEE;

b) Favoriser un échange d'informations sur la situation actuelle des flux de données et des réseaux d'information relatifs à la surveillance de l'environnement dans les États nouvellement indépendants;

¹ Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

c) Étudier les modalités pratiques de la mise en place dans les États nouvellement indépendants de systèmes d'information sur l'environnement qui soient interconnectés par l'Internet en ayant recours aux instruments utilisés et lignes directrices appliquées dans le cadre de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE);

d) Donner des orientations pour les activités ultérieures de l'équipe spéciale.

2. L'atelier a réuni des membres du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement et des membres de l'équipe spéciale de divers pays – Arménie, Bélarus, Danemark, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine – ainsi que du secrétariat de la CEE, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

3. L'adjoint du maire de la ville d'Obninsk, le Directeur général de l'Association de recherche et de production «Typhon» et des représentants de l'AEE et de la CEE ont fait des déclarations liminaires.

4. Des représentants de l'AEE ont fait un exposé sur l'état actuel et le perfectionnement des outils et technologies de l'information dans le cadre de l'AEE, y compris le Système d'accès aux informations relatives à l'environnement (GELOS) pour décrire les données sur l'environnement; les instruments mis au point pour réunir et gérer les méta-informations ainsi que pour effectuer des recherches et des mises à jour sur l'Internet; le Thésaurus général multilingue de l'environnement (GEMET) utilisé pour indexer et rechercher les sources de données sur l'environnement dans les systèmes d'information, en plus de ses fonctions de dictionnaire et d'aide à la traduction; le logiciel de groupe CIRCLE pour échanger des documents et des données; ainsi que les méthodes appliquées pour mettre en place des portails nationaux aisément accessibles grâce aux technologies de sources ouvertes employées dans le Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (EIONET). Un représentant du PNUE a présenté les instruments d'information mis au point par cette organisation.

5. Des participants de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la République de Moldova, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine ont exposé la situation de leur pays concernant la surveillance de l'environnement, l'établissement et la publication de rapports sur l'état de l'environnement et de bulletins sur la surveillance, la mise au point de portails Internet et la diffusion de données d'observation et d'informations sur les sites Web.

6. Les exposés ont fait apparaître que la situation varie beaucoup d'un de ces pays à l'autre. Dans un petit nombre d'entre eux, le champ des activités de surveillance a été maintenu ou a diminué dans une certaine mesure au cours des 10 dernières années. Dans d'autres, le nombre de stations de surveillance et la couverture des milieux ambiants ont été l'un et l'autre fortement réduits. Seules les grandes entreprises communiquent actuellement des données sur la pollution. Un petit nombre de pays ont récemment adopté une réglementation qui définit les responsabilités des administrations publiques, ainsi que les normes et modalités applicables pour les activités de surveillance. Des mécanismes institutionnels ont alors été mis en place pour assurer la coordination des activités de surveillance et de l'échange de données entre les ministères. Dans d'autres États nouvellement indépendants, les responsabilités ministérielles sont assez

vaguement définies, et l'on constate des chevauchements et une absence de coordination et de coopération. Dans un pays, l'échange de données entre administrations publiques est payant.

7. La plupart des États nouvellement indépendants produisent périodiquement des rapports sur l'état de l'environnement et des bulletins sur les résultats de la surveillance, mais seulement en un nombre limité d'exemplaires sur papier. Aucun de ces pays ne publie leurs rapports et bulletins sur l'Internet. La structure de la plupart des rapports nationaux demeure rigide et n'est pas adaptée aux problèmes nouveaux ni aux besoins des politiques. Dans la plupart des États nouvellement indépendants, la demande d'informations sur l'environnement a diminué aussi bien de la part des personnalités politiques que du grand public. Certains pays ont commencé toutefois à utiliser de nouvelles technologies de l'information (souvent avec le soutien de donateurs) pour créer des bases de données numériques sur l'environnement, établir des inventaires des ressources naturelles et dresser des cartes des écosystèmes.

8. Les débats se sont poursuivis dans le cadre de deux tables rondes organisées en parallèle, l'une sur les questions d'organisation liées à l'unification et l'harmonisation des flux de données sur la surveillance de l'environnement entre les États nouvellement indépendants et les pays participant à l'EIONET, et l'autre sur les questions de programmation et questions techniques en rapport avec l'adaptation aux exigences de l'EIONET des systèmes nationaux d'information sur la surveillance de l'environnement dans les États nouvellement indépendants.

9. Les participants à la première table ronde se sont essentiellement penchés sur les problèmes de politique et problèmes institutionnels rencontrés pour développer et rationaliser les flux d'informations fournies par la surveillance de l'environnement, sur le rôle des accords internationaux relatifs à l'environnement qui, en obligeant à fournir des rapports, incitent les gouvernements à améliorer la surveillance ainsi que la collecte et la gestion des données au niveau national, sur la contribution des rapports sur l'état de l'environnement comme catalyseurs de la coopération interministérielle pour l'échange de données et d'informations, ainsi que sur les moyens à exploiter pour définir une stratégie internationale permettant de satisfaire aux conditions générales à observer pour le maintien de systèmes de données et d'informations sur l'environnement au niveau national.

10. La seconde table ronde a traité notamment des questions suivantes: possibilités d'application dans les États nouvellement indépendants des normes établies pour décrire, réunir, mettre à jour et rechercher des données relatives à l'environnement qui sont utilisées dans le cadre de l'EIONET ainsi que pour accéder à ces données; problèmes pratiques rencontrés dans les États nouvellement indépendants pour appliquer le Catalogue des sources de données et le Thésaurus multilingue de l'environnement; moyens de créer dans les États nouvellement indépendants des portails nationaux sur l'environnement qui soient interconnectés et facilement accessibles par l'Internet; avantages du transfert des métadonnées nationales dans l'entrepôt de Reportnet (<http://rn2.eionet.eu.int>), hébergé par l'AEE et mis au point avec le représentant national danois; enfin, création de centres de liaison et de centres de référence nationaux dans les États nouvellement indépendants, en complément du réseau AEE existant.

11. Les participants à l'atelier ont pris connaissance des résultats des tables rondes et ont estimé d'un commun accord que:

- a) Les États nouvellement indépendants devraient:
- Continuer à évaluer et expérimenter les outils et instruments dont il a été question au cours de l'atelier;
 - Remettre, après les avoir remplis, à l'organisation qui exerce la fonction de chef de file de l'équipe spéciale, les questionnaires (distribués avant l'atelier) relatifs à l'organisation des flux de données sur l'environnement et aux établissements qui fournissent des informations aux fins de la surveillance. Ces informations faciliteront la création d'un site Web de l'équipe spéciale interconnecté avec les sites Web des établissements de surveillance de l'environnement qui existent dans les États nouvellement indépendants ainsi que l'élaboration d'un rapport d'évaluation qui sera débattu au cours d'une réunion de l'équipe spéciale prévue pour l'automne 2002;

b) Le Groupe de travail de la surveillance de l'environnement pourrait être invité à étudier la possibilité d'élaborer à l'intention des gouvernements des recommandations (sous forme de lignes directrices) visant à rationaliser et améliorer la surveillance de l'environnement et la publication des informations réunies, eu égard aux nouveaux enjeux écologiques et tâches à entreprendre. L'AEE pourrait être invitée dans un premier temps à établir, en coopération avec le secrétariat de la CEE, un inventaire des meilleures pratiques dans la région de la CEE, qui accompagnerait l'élaboration des rapports nationaux sur l'état de l'environnement, y compris l'emploi de séries d'indicateurs et de technologies modernes de l'information, ainsi que l'utilisation de ces rapports pour la détermination des politiques et la prise de décisions concernant l'environnement;

c) Le Groupe de travail pourrait être également invité à étudier la possibilité d'élaborer des lignes directrices en vue de l'utilisation d'une cartographie de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que d'indicateurs de l'environnement pour mesurer les résultats d'un pays en matière d'environnement, et de l'amélioration de la qualité et de la compatibilité des données sur les mouvements transfrontaliers ainsi que des lignes directrices concernant l'échange international de données élémentaires sur l'environnement et l'utilisation de systèmes d'information pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.
